

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une **consultation écrite** quant à l'objet et aux conséquences des modifications aux règlements **RCA08-08-0001** sur le zonage dont le premier projet de règlement **RCA08-08-0001-137** a été adopté le **4 mai 2021** et des conséquences du projet de résolution approuvant un projet particulier (**PPCMOI**) situés au **2525 - 2585, chemin de la Côte-de-Liesse** qui a également été adopté le **4 mai 2021**.

Le projet de règlement RCA08-08-0001-137, modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, vise à :

- intégrer les nouvelles stations du Réseau Express Métropolitain (REM) et à ajuster, en conséquence, les paramètres d'affectation et de densité ainsi que les critères d'aménagement propres aux aires TOD en conformité avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), en plus d'assurer la mise à jour du Plan d'urbanisme en cohérence avec la situation actuelle en matière de développement urbain.

Le **premier projet de résolution pour le PPCMOI du 2525-2585, chemin de la Côte-de-Liesse** visera notamment à autoriser l'installation d'un bâtiment accessoire temporaire pour le bâtiment industriel situé aux 2525 et 2585, chemin de la Côte-de-Liesse en dérogeant, de façon temporaire, aux dispositions du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage relatives à l'installation d'un bâtiment accessoire, notamment quant aux matériaux de revêtement extérieur, au pourcentage d'espace vert, à l'implantation du bâtiment accessoire, au taux d'implantation au sol, au coefficient d'occupation du sol, au nombre de cases de stationnement, à la localisation des espaces à bureaux et à l'entreposage extérieur.

En vertu de l'arrêté ministériel 2021-102 du 5 février 2021, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant 15 jours suivants la publication de l'avis concernant les projets de modifications réglementaires, soit du **12 au 26 mai 2021**, afin que le conseil puisse en apprécier la valeur avant de rendre une décision. Pour toute question relative à cette procédure, veuillez téléphoner au (514) 855-6000 poste 4093.

Les commentaires écrits peuvent être soumis **par courriel** à l'adresse suivante : saintlaurent@ville.montreal.qc.ca ou **par courrier** au **777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7**.

Les documents d'information relatifs au projet de règlement sont disponibles pour consultation à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-saintlaurent>.

Une présentation publique virtuelle sera organisée le **26 mai 2021, à 19h**. Plus de détails sur la tenue de cette présentation publique virtuelle ainsi que sur le premier projet règlement sont disponibles sur le site internet de l'Arrondissement à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-virtuelles-saint-laurent>.

Fait à Montréal,
Le 12 mai 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du conseil d'arrondissement